



Sentier international des  
Appalaches — Québec

616, av. Saint-Rédempteur  
Matane (Québec) G4W 1L1

Tél. : (418) 562-1240 poste 2299

Télec. : (418) 566-2115

sia-iat@sia-iat.com

www.sia-iat.com

Matane, le 10 janvier 2005

Monsieur Guy Dufort  
Innergex II  
143, rue Édouard Curadeau  
Saint-Romuald (Québec) G6W 7L1

**Objet : Éoliennes dans le secteur d'Anse-à-Valleau**

Monsieur Dufort,

Lors de notre rencontre du 10 novembre 2004, nous avons examiné ensemble l'impact de l'implantation d'éoliennes par rapport au Sentier international des Appalaches (SIA) dans la région de l'Anse-à-Valleau.

Dans le secteur au sud de la route 132, en tenant compte des sites présentés sur la carte de RESTEC N° 01490T4304-02, des points GPS des éoliennes que vous aviez en votre possession ainsi que de la localisation du SIA dans ce secteur, il semble qu'il n'y aurait pas d'impact visuel pour les randonneurs qui utiliseront le sentier. Il en serait de même pour la section du SIA qui contourne le lac Fame Point et au point de vue sur la mer. La ligne d'éoliennes au nord du portage Saint-Héliér, qui se trouve à 2 km au nord de la route 132, aura un impact visuel pour les randonneurs empruntant le SIA du côté sud de la route 132.

Un des volets importants pour la promotion du SIA effectuée à Québec, Montréal et aux États-Unis est qu'on indique que le sentier passe dans des endroits vierges et dans un environnement naturel. Nous savons que les randonneurs de l'extérieur de la région et principalement ceux des grandes villes, qui sont nos principaux clients, viennent en Gaspésie pour les grands espaces et pour la qualité du milieu naturel. En conséquence, on devra réviser notre message de promotion afin de ne pas présenter de faussetés.

Lors de notre rencontre, nous n'avons pas eu l'occasion de visiter le site éolien à l'est de l'Anse-à-Zéphir où le SIA possède un chalet de huit places sur un site exceptionnel face à la mer. De prime abord, il ne semble pas y avoir de problématique concernant l'aspect visuel dans ce secteur, mais il faudrait vérifier le tout au printemps.

Un autre aspect que nous avons discuté lors d'une rencontre est le développement du « sentier des éoliennes » au nord du portage Saint-Hélier à l'Anse-à-Valleau. Ce sentier permettrait aux randonneurs d'aller visiter les éoliennes situées sur les falaises en bordure de la mer, entre Grand-Étang et Pointe-à-la-Renommée

Tel que discuté, le SIA serait prêt à prendre en charge l'aménagement du sentier, le balisage et la signalisation ainsi que son entretien annuel. Considérant que ces éoliennes seront installées sur un site exceptionnel avec vue sur la mer, il y aura là un parcours pour intéresser les randonneurs à passer une journée à Anse-à-Valleau. Avec ce projet, c'est la mise en valeur d'un nouveau type de sentier en Gaspésie. Avec des aménagements de qualité, on pourra faire la promotion dans ce secteur de la synergie en associant mer, montagnes et éoliennes.

En raison de ce qui précède, le SIA-Québec demande à partir de 2005 un budget annuel de 30 000 \$. Cette somme servira à supporter le SIA dans le secteur Côte-de-Gaspé pour l'aménagement, l'entretien, le développement et la promotion des sentiers des éoliennes à l'Anse-à-Valleau. Il est à noter qu'une étude d'impact *Éoliennes - SIA* préparée par une firme spécialisée coûterait probablement au-delà de notre demande.

En espérant que vous acquiescez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur Dufort, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Viateur De Champlain  
Président



Sentier international des  
Appalaches — Québec

616, av. Saint-Rédempteur  
Matane (Québec) G4W 1L1

Tél. : (418) 562-1240 poste 2299

Télec. : (418) 566-2115

sia-iat@sia-iat.com

www.sia-iat.com

Matane, le 7 février 2005

Monsieur Guy Dufort, chargé de projets  
Innergex II  
143, rue Édouard Curadeau  
Saint-Romuald (Québec) G6W 7L1

**Objet : Éoliennes dans le secteur d'Anse-à-Valleau**

Monsieur Dufort,

Suite à notre lettre du 10 janvier 2005 et à notre entretien téléphonique du 5 février 2005 concernant le sujet en titre, je viens par la présente vous confirmer l'acceptation de notre entente verbale.

Tel que précisé dans notre lettre, nous souhaitons mettre en valeur avec Innergex II le site des éoliennes dans le secteur d'Anse-à-Valleau et les points de vue exceptionnels sur la mer à partir des falaises. La contribution de 30 000\$ à partir de 2006 permettra de développer le *Sentier des éoliennes* au nord du portage Saint-Hélier à l'Anse-à-Valleau.

La prise en charge de ce projet par le SIA-Québec comprend l'aménagement du sentier, le balisage et la signalisation ainsi que son entretien annuel. L'objectif poursuivi est de créer une boucle qui permettra des randonnées d'un jour dans le secteur des éoliennes. Avec ce projet, développé par le SIA et Innergex II, c'est la mise en valeur d'un nouveau type de sentier en Gaspésie qui se veut un mariage entre la beauté sauvage et l'énergie renouvelable. Un tel aménagement favorisera la rétention touristique à Anse-à-Valleau et permettra au SIA de faire la promotion de ce coin de pays en associant la synergie mer, montagnes et éoliennes.

Pour supporter la pérennité de ce projet, nous acceptons votre offre de 15 000\$ par année pendant 20 ans avec une indexation annuelle tel que convenu

Nous tenons à remercier la direction d'Innergex II et de ses partenaires pour cette offre qui reste à être complétée dans un protocole d'entente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Dufort, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président

Viateur De Champlain